

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUNEUF DE GALAURE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MABILON, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2017.

Présents : MM. ACHARD, BONNAURE, BURLON, CAMUS, CHAIX, CHALAYE, CLEMENCON, DECAST, FROGET, GEX, LYONNET, MABILON, MONTAGNON, NEHME-RAHME, RENOARD, SAADI, SUCHEL.

Excusés : MM. SONNOIS (pouvoir à CHAIX), VIGIER (pouvoir à LYONNET).

Secrétaire de séance : Mme CLEMENCON.

Objet : SUBVENTIONS COMMUNALES 2017 (DCM 01)

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après avoir examiné les demandes présentées et en avoir délibéré,

ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2017 :

-A.C.C.A.....	300
-ADMR.....	800
-AMICALE BOULES	400
-AMICALE LAIQUE.....	2 300
-AMICALE DES CLASSES	500
-AMIS DE TREIGNEUX.....	250
-BIBLIOTHEQUE OISEAU LIRE	1 748
-CASTEL TENNIS	350
-CLUB D'AMITIE	300
-CLUB DE PLONGEE LE P'TIT BLEU.....	150
-CLUB SPORTIF	2000
-CHARRIERE ANIMATIONS	1 000
-COLLEGE J. BEDIER.....	600
-DONNEURS DE SANG	200
-F.N.A.C.A.	150
-FONDATION DU PATRIMOINE	100
-M.J.C.	2 600
-PATRIMOINE CASTELNEUVOIS.....	1 000
-PREVENTION ROUTIERE	190
-REFUGE DES BERAUDS	1 905.32
-SOCIETE DE SAUVEGARDE	80
-TENDRES OREILLES	300
-TRUITE DE LA GALAURE.....	100
-MEMOIRE DE LA DROME.....	100
-UNION MUSICALE ET ECOLE DE MUSIQUE.....	2 500
TOTAL.....	19 923.32

Objet : RUE DU STADE – RD 51 – AMENAGEMENT (DCM 02)

Le Cabinet d'ingénierie Laurent DAVID, en charge de la Maitrise d'œuvre a livré l'Avant-Projet d'aménagement de la RD 51 dans la traverse ouest de l'Agglomération sur un linéaire joignant le giratoire d'avec la RD 53 à celui des Mandailles.

Ce projet qui intègre le réaménagement de la place du 19 mars 1962 largement impactée dans son secteur Nord est établi selon un phasage de 02 tranches.

PHASE	OBJET	TRAVAUX HT	Honoraires MOE HT	IMPREVUS HT
1	Rue du Stade Place du 19 mars 1962	923 586.05	64 651.02	87 762.93
2	Aire de stationnement des bus dédiée au Lycée des Mandailles et à la Piscine des Collines	74 797.20	5 235.80	7 567.00
GLOBAL		998 383.25	69 886.82	95 329.93

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Département, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes Portes de DrômArdèche sur l'ensemble des tranches dont les travaux pourraient intervenir en 2018 et 2019.

COUT D'OPERATION	1 163 600.00 euros HT
Dont Travaux	998 383.25 euros
Honoraires Maitrise d'œuvre	69 886.82 euros
Imprévus	95 329.93 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le projet d'aménagement présenté et son plan prévisionnel de financement,
- SOLLICITE auprès du Département de la Drôme, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Communauté de Communes Portes de DrômArdèche une subvention d'équipement pour réaliser l'opération d'aménagement de la rue du stade incluant celui de la place du 19 mars 1962.

Objet : MAIRIE – MISE EN ACCESSIBILITE – DEPLACEMENT – CONVENTION AMO C.A.U.E. (DCM 03)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a souhaité s'attacher l'aide du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) afin que ce dernier, dans le cadre d'une mission d'accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage (AMO) conduise la réflexion à effectuer sur la mise en accessibilité ou le déplacement de la Mairie et concomitamment sur l'incidence de sa localisation en termes de fonctionnement du bourg.

L'intervention du CAUE qui sera effectuée sur 12 jours moyennant un montant global de 5 614.00 euros dont la CCPDA reversera 2 556.00 euros à la commune, est régie dans une convention qu'il propose de valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE le principe et l'intervention du CAUE,
 - DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention d'A.M.O. qui demeurera annexée à la présente,
 - DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces dans le présent cadre.
-

Objet : DBM 01/2017 – BUDGET PRINCIPAL (DCM 04)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents:

- PROCEDE aux virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
CPTE 020	- 7 471.00	CPTE 2151-199	+ 7 471.00 (Voirie 2017)
CPTE 21311-178	- 2 014.00	CPTE 2031-178	+ 2 014.00 (Accessibilité Mairie)

Objet : COVOITURAGE – AIRE PLACE DES CORDELIERS (DCM 05)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention à intervenir avec le Département de la Drôme pour labelliser un secteur de la place des Cordeliers en aire de covoiturage (soit la partie Nord-Est).

Cette dernière conclue pour 3 ans (2017-2020) régie les obligations de chaque partie : la commune met à disposition et entretien l'aire de stationnement, le Département assure la signalétique et son maintien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- EMET un avis favorable sur l'affectation d'une partie de la Place des Cordeliers à titre d'aire de covoiturage au sein du dispositif global du territoire de Porte de DrômArdèche,
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention de labellisation et toutes pièces dans le présent cadre.

Objet : COTISATIONS CNRACL RETROACTIVES BEOLET DOMINIQUE (DCM 06)

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que consécutivement à la validation de ses services auxiliaires effectués de 1992 à 1997 au service de la collectivité par Monsieur BEOLET Dominique, Agent de Maîtrise, la commune s'est acquittée de la partie Contributions par mandat 380 du 18 mai 2017.

Il convient de procéder à pareille opération pour ce qui concerne la partie Retenues à charge de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE d'encaisser sous compte 6411 la somme de 1220.43 euros pour chose faite, la reverser à la CNRACL à partir du même compte,
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces dans le présent cadre.

Objet : SERVICE ASSAINISSEMENT – ENCAISSEMENT – FRAIS DE JUSTICE (DCM 07)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ACCEPTE d'encaisser sous compte 778 du budget du service assainissement la somme de 2700 euros proposée par la CARPA de VALENCE au titre de l'article 700 du code de procédure civile dans le cadre du règlement du sinistre ayant en 1999 affecté la STEP de St-Bonnet (Arrêt Cour d'Appel de GRENOBLE en date du 17 juin 2008).

Objet : DECISION DU MAIRE – VOIRIE 2017 (DCM 08)

Le Maire de Châteauneuf de Galaure,

Vu la délégation d'attribution à lui consentie par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28-1 du Code des Marchés Publics,

Considérant, les offres de prix déposées en Mairie, au 28 avril 2017 12 heures, dans le cadre de la procédure adaptée de dévolution des travaux du programme de voirie 2017 :

A savoir :

ENTREPRISE	MONTANT H.T.
EUROVIA	61 094.34
COLAS RAA	60 920.70
CHEVAL TP	60 283.40
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	54 000.00

- DECIDE d'attribuer le Marché du Programme voirie 2017 à l'Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST de 38556 ST-MAURICE L'EXIL CEDEX.

- DIT que la présente sera transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après lui avoir été communiquée.

DELIBERATIONS 01 A 08

PRESENTS	SIGNATURE ou cause empêchement signature
ACHARD	
BONNAURE	
BURLON	
CAMUS	
CHAIX	
CHALAYE	
CLEMENCON	
DECOST	
FROGET	
GEX	
LYONNET	
MABILON	
MONTAGNON	
NEHME-RAHME	
RENOARD	
SAADI	
SUCHEL	

